



Les Chroniques de Mortras



Annexe

Noblesse, Étiquette, Bourgeoisie



LES STATUTS

Dans l'Empire de Mortras, le statut importe. Et bien qu'il donne accès à de nombreux priviléges, il va de pairs avec des responsabilités desquelles dépendent le bon fonctionnement de l'administration et du système féodal impérial. On compte quatre catégories statutaires : la noblesse, l'administration, l'église et l'armée. Nous traiterons dans cette annexe tout particulièrement des trois premières.



STATUTS DE LA NOBLESSE :

On appelle tout noble fiefé un seigneur - qu'il soit homme ou femme (ou peut cependant aussi parler d'une dame). Certains portent aussi « à l'honneur » le statut de seigneur, et ne possèdent donc pas de terre (on les appelle aussi chevalier d'étage, à ne pas confondre avec les chevaliers errants). Tous les nobles fiefs peuvent rendre la justice seigneuriale sur leur domaine.

Les époux de nobles partagent leur statut, à l'exception des princes et princesses.



- 
- **L'Empereur** : le souverain en tous lieux, au pouvoir décisionnaire absolu. Il est assisté par les conseillers impériaux. Son prédicat est « votre sainte majesté impériale ».
 - **Le Marquis** : seigneur des Marches. Il possède un statut différent des autres ducs. Son prédicat est « votre grâce ».
 - **Les Ducs** : ces puissants propriétaires terrestres possèdent ce que l'empereur n'est pas en mesure de diriger seul : les cinq grands duchés de l'empire. Leur prédicat est « votre grâce ».
 - **Les Princes (ou Dauphins)** : les enfants impériaux portent le rang de prince, exclusivement honorifique. L'époux d'un prince ou d'une princesse est une dauphine ou un dauphin. Ils cumulent souvent un autre titre afin d'appuyer leur importance à la cour. Leur prédicat est « votre altesse impériale » pour les princes et « votre altesse » pour les dauphins.
 - **Les Comtes** : vassaux des ducs à qui sont cédés des divisions des duchés. Leurs prédicats sont « monseigneur » ou « madame ».
 - **Les Barons** : ils sont directement tributaires de l'Empereur, leurs terres sont indépendantes des duchés et des comtés. Leurs prédicats sont « monseigneur » ou « madame ».
 - **Les Seigneurs (ou Châtelains, Bannerets, Baronnets...)** : propriétaires des seigneuries, la division d'un canton (et apparus avant lui). Ils sont les vassaux des comtes mais répondent aussi aux bourgmestres, les gestionnaires cantonaux, qui récoltent leurs impôts. Leurs prédicats sont « monseigneur » ou « madame ». Ils apparaissent sous une multitude de noms, ce qui porte à confusion.
 - **Les Bannerets** : titre donné aux autres descendants d'un noble, qui n'héritent pas directement de son propre titre, à la discrédition dudit noble. Ce titre, ce qui ajoute à la confusion, est pourtant parfois utilisé pour les descendants qui héritent, désignant des terres.
 - **Les Seigneurs (à l'honneur)** : rang honorifique qui peut être donné sans devenir propriétaire terrestre. Leurs prédicats sont « monseigneur » ou « madame ».
 - **Les Chevaliers** : la tradition veut qu'un chevalier soit un cavalier qui s'est démarqué par des faits d'armes auprès d'une femme noble. Ils peuvent être fiefs ou non. Leur prédicat est « messire ». On les appelle parfois les "bacheliers", mais le terme désigne aussi un petit propriétaire terrien (une bachelie représentant plusieurs acres).
- 



STATUTS DE L'ADMINISTRATION IMPÉRIALE :

En l'empire, on qualifie souvent les administrateurs de bourgeois. Ce terme est tant utilisé par les nobles pour moquer ceux qui s'enrichissent sans pouvoir accéder à leur statut que par les gens du peuple pour dénoncer ceux qui ne travaillent pas de leurs mains et bénéficient de statuts privilégiés. On peut cependant être un bourgeois sans appartenir à l'administration impériale.

- **Les Conseillers impériaux** : ils sont en immense majorité des nobles ou des membres du clergé. Les membres du Rassemblement Impérial votent les lois de l'Empire. Ils peuvent aussi bien être des bourgeois.
- **Les Recteurs** : ils font parti de l'organisme qui valide - ou non, les lois votées au Rassemblement Impérial. Aucun d'eux ne peut être titulaire d'un titre de noblesse. Ils sont cependant presque tous issus de riches milieux puisqu'ils ont pu avoir accès à l'université.
- **Les Juges impériaux** : ces juges sont désignés par les tribunaux pour parcourir l'empire et superviser les comptes des hauts dignitaires et s'assurer que la justice impériale est respectée. Ils n'ont de compte à rendre qu'aux tribunaux. Théoriquement, même l'empereur ne peut les révoquer.
- **Les Juges des tribunaux** : ils président les tribunaux pénaux, commerciaux et civils et rendent la justice impériale.
- **Les Prévôts (ou Baillis, voire Sénéchaux)** : ils sont les responsables d'une division administrative (une prévôtée, un baillage ou une sénéchaussée). Ils y gèrent l'administration pénitentiaire mais aussi les Archers, l'équivalent de notre police.
- **Les Bourgmestres** : ils sont les administrateurs et collecteurs d'impôts des cantons, les divisions des comtés avant les seigneuries. Ils n'appartiennent pas à la noblesse et donc, bien qu'ils soient fiefs, ne sont pas des seigneurs. Ils peuvent cependant rendre la justice seigneuriale. Les bourgmestres rendent leurs comptes non pas aux comtes, mais aux tribunaux et au Rassemblement Impérial. Ils sont élus au suffrage universel direct par les habitants d'un canton après avoir été présentés par des seigneurs ou des comtes.





STATUTS DU CLERGÉ :

Les membres de l'église des Jumeaux Divins sont très respectés. En revanche, les rangs issus des temples des Petits Dieux ne sont pas reconnus dans l'Empire (bien que leur influence joue tout de même). Bien sûr, ces gens peuvent posséder des terres... et pour compliquer le tout, peuvent aussi bien avoir un titre temporel en plus du spirituel.

- **Le Saint Pontife** : il est à la tête de l'église, choisi par ses pairs (cardinaux et archevêques, qui constituent le Conclave) pour dicter les directives de l'église, appuyé par le Concile. Il est élu à vie et ne peut refuser sa fonction. On le considère comme l'homme le plus proche des Jumeaux sur l'empire. Son prédicat est « votre sainteté ».
 - **Les Cardinaux** : il en existe un par duché. Ils conseillent les ducs et font appliquer les directives de l'église. Leur prédicat est « votre éminence ».
 - **Les Délégués pontificaux** : les membres du Concile ne sont pas des prêtres mais des lauréats en théologie, chargés de représenter le peuple. Ils conseillent le saint pontife dans ses décisions et peuvent même parfois s'opposer à ses décisions par véto. Ils sont souvent issus de la noblesse ou de la bourgeoisie (puisque les études universitaires sont extrêmement coûteuses). Le Concile désigne les diacres (parmis les prêtres volontaires) sur la demande des archevêques.
 - **Les Haut-Commandeurs** : désignés par le pape et son Concile, les hauts-commandeurs sont les grands maîtres du Poing du Pardon. Leur prédicat est « mon seigneur ».
 - **Les Archevêques** : un archevêque est chargé de chaque comté, appuyé par entre trois et cinq évêques. Leur prédicat est « votre excellence ».
 - **Les Évêques** : chacun d'entre eux se voit attribué un évêché et la responsabilité de cantons environnants. Ce domaine d'influence est appelé diocèse. Leur prédicat est « monseigneur ».
 - **Les Inquisiteurs** : ces prêtres sont habilités à rendre la justice inquisitoriale (traitant du blasphème et de l'hérétisme) sur le diocèse duquel ils dépendent.
 - **Les Diacres** : ces prêtres assistent les évêques dans la gestion de leur diocèse et se voient déléguer certaines de leurs tâches. Au service d'un archevêque, ils sont archidiacres. Les diacres sont choisis par les délégués pontificaux.
 - **Les Archontes** : chaque canton est à la charge d'un archonte. On en compte donc deux ou trois par diocèse.
- 

- **Les Vicaires** : ces prêtres sont désignés par les archontes pour les assister.
- **Les Commandeurs** : ces paladins du Poing du Pardon dirigent chacun une pardonnerie et les unités de soldats qui la composent.
- **Les Grands Prêtres** : ils sont les référents spirituels d'une paroisse, un domaine d'influence qui compte en général une seigneurie.
- **Les Prêtres Supérieurs** : ce sont les référents de monastères, couvents et autres prieurés reculés, ou alors d'églises ou de chapelles dans des villages paroissés.
- **Les Paladins** : ce statut à mi chemin entre le guerrier et le prêtre désigne un soldat du Poing du Pardon. On les appelle aussi les répurgateurs.
- **Les Prêtres** : ils sont admis prêtres par leurs confrères de la paroisse et peuvent dès lors se mettre à son service, au service d'un autre grand prêtre ou alors itinérer. Les prêtres paroissés répondent au grand prêtre, les prêtres itinérants aux archontes et les moines aux prêtres supérieurs.
- **Les Prieurs** : c'est un statut honorifique que le clergé accorde aux généreux gens qui ont participé à l'ération d'une cathédrale.
- **Les Novices** : ces acolytes assistent les grands prêtres (et certains prêtres) et sont formés en même temps à la prêtrise.





ECHELLE D'INFLUENCE DES STATUTS :

Cette échelle n'est pas exhaustive (il y manque entre-autre les statuts militaires de l'empire) et certains statuts - lorsqu'ils appartiennent à une autre catégorie que la leur, sont si différents qu'il est impossible de les placer dans l'échelle avec exactitude. Elle permet de donner une idée du pouvoir et de l'influence des puissants.

Les statuts nobles sont écrits en doré, les statuts administratifs en bleu et les statuts ecclésiastiques en rouge (violet pour le culte des Petits Dieux).

- | | |
|---------------------------|-----------------------------|
| 1. Empereur | |
| 2. Saint Pontife | 20. Prévôt |
| 3. Marquis | 21. Diacre |
| 4. Duc | 22. Bourgmestre |
| 5. Cardinal | 23. Archonte |
| 6. Conseiller impérial | 24. Vicaire |
| 7. Délégué pontifical | 25. Seigneur fieffé |
| 8. Prince | 26. Commandeur/Banneret |
| 9. Comte | 27. Grand Prêtre |
| 10. Haut-commandeur | 28. Seigneur à l'honneur |
| 11. Archevêque | 29. Chevalier |
| 12. Dauphin | 30. Prêtre supérieur |
| 13. Baron | 31. Paladin |
| 14. Recteur | 32. Prêtre des Jumeaux |
| 15. Evêque | 33. Ecuyer |
| 16. Archidiacre | 34. Prieur |
| 17. Chef des Petits Dieux | 35. Prêtre des Petits Dieux |
| 18. Juge impérial | 36. Novice |
| 19. Juge de tribunal | |



L'ÉTIQUETTE

En Mortras, les puissantes gens respectent des codes bien précis afin d'honorer leur nom et les organismes et cours qu'ils représentent. Il appartient aussi aux serfs et aux vilains (qui eux peuvent être des bourgeois) de connaître ces moeurs pour témoigner le respect qui est dû à ceux qui leur sont supérieurs. C'est l'**Étiquette**.



Déjà, il est admis pour tous et par l'église qu'il est convenable de porter un couvre-chef en Mortras. Même (voire surtout) dans les plus lointaines campagnes, les paysans ne sortent pas sans leur cale. Cette coutume s'appuie sur le fait que ne pas porter le chapeau est une offense aux Jumeaux.

Evidemment, en intérieur, cette règle universelle ne s'applique plus. On peut garder son couvre-chef ou le dévêtir à son bon vouloir, à

moins que l'on se présente devant un supérieur, où que l'on entre dans un lieu sacré, auquel cas on se décoiffe obligatoirement. Il est très mal avisé de dévoiler l'intérieur de son chapeau. Se décoiffer doit se faire correctement. On manipule son couvre-chef par la main gauche, pour témoigner du respect à son interlocuteur, et lui montrer qu'on reste disponible de la droite. On peut bien évidemment le poser.

S'ADRESSER CONVENABLEMENT :

Le tutoiement n'est presque jamais employé en Mortras, il est très familier de s'adresser ainsi à quelqu'un. Seuls les roturiers, dans un cadre très proche, se le permettent.

Lorsque l'on s'adresse à quelqu'un on le vouvoie, déjà, et on attend qu'il soit disponible. Couper la parole, surtout à quelqu'un qui est son supérieur, est un affront pour l'autre interlocuteur,



mais moins que d'attirer son intention en lui posant une main sur l'épaule. Il est correct d'ôter son couvre-chef le temps des salutations, puis éventuellement de le remettre. Lorsqu'on s'adresse à un proche, on lui fait une poignée de main. S'il on est très proche, on peut s'enlacer, si en revanche on ne le connaît guère, on pose une main sur la poitrine et on incline le buste : c'est le salut mortrasien. Devant les prêtres, les chevaliers et les hautes-fonctions en général, on s'incline également. Incliner seulement la tête est un geste de paresse (ou d'arrogance) que ne peut s'octroyer quelqu'un qu'envers quelqu'un qui lui est hiérarchiquement inférieur. La révérence est toujours la bienvenue, c'est une marque de respect. Elle est monnaie courante dans les sphères bourgeoises. Les femmes bourgeois aiment se faire baisser la main.

Face à un prêtre de haut-rang, on pose un genou au sol et s'il nous enjoint à lui baisser l'anneau épiscopal, on s'exécute. Devant un noble (à l'exception des chevaliers) on pose aussi un genou au sol. Certains vous feront aussi baisser une bague, c'est une façon d'appuyer leur autorité. On ne se redresse que lorsque l'on a été invité à le faire.

Lorsqu'une femme noble de rang supérieure nous tend sa main, il est de coutume de la lui baisser. Si l'on est de rang égal ou supérieur, on peut s'y plier ou alors simplement enlacer ses paumes autour de sa main pour lui montrer que non, on ne se soumettra pas à elle. Il est osé, voire déplacé de prendre soit-même la main d'une dame pour la lui baisser. Cela peut-être jugé grossier comme extrêmement flatteur.

Les indications susmentionnées s'appliquent à ceux qui sont de rang inférieur à leur interlocuteur. Lorsque l'on est de rang égal, l'inclinaison ou la révérence est suffisante. Ne pas saluer est d'un arrogant manque de respect. Lorsqu'on est de rang supérieur à un tiers, nous ne sommes pas tenu de le saluer, mais il est correct de le faire.

Rappelons que porter une simple chemise, en extérieur comme en intérieur, demeure indécent : on mettra un pourpoint (sans boutons, donc à brides ou lacets), ou une tunique/son équivalent (il en va de même pour les chemisiers), par-dessus. Les vestes sans manches n'existent pour ainsi dire pas (la plupart sont trop "renaissance" pour cet univers).

PRÉSENTATIONS ET NOMINATIONS :

Dans les hautes sphères de l'Empire, il existe tout un code de présentations et de nominations. On présente un tiers (dans l'ordre) selon son prédictat honorifique (s'il en a un), puis son rang le plus élevé et enfin son prénom et son nom (à moins que son nom ne soit celui du





domaine sur lequel il règne) et son surnom. S'il ne possède pas de prédicat ou de surnom, on ne les emploi tout simplement pas. Ajouter à la présentation de quelqu'un des titres, rangs ou fonctions inférieurs est considéré comme pompeux, mais oublier les éléments notables (sus-cités) de sa présentation est une entorse au protocole.

Quelques exemples de présentation protocolaire :

- Voici venir Sa Grâce le Duc de la Côte du Midi, Tandéléros de Mastrellin.
- Je parle au nom de Son Excellence l'Evêque de Brie-la-Garde, Romuald.
- Je présente à l'assemblée la Bourgmestre du Canton du Val-de-Fer, Lithia Rosépine.
- Accueillez Monseigneur le Baron d'Azur, Edouard dit « Le Svelte ».

Il existe une exception pour les chevaliers et les seigneurs. Ils sont présentés par leur prédicat honorifique, puis leur prénom, leur nom (à moins que leur nom ne soit celui du domaine sur lequel ils règnent), leur surnom puis leur rang le plus élevé. Exemples :

- Nous recevons Madame Alizée « La Bavarde », seigneur de Verteplaine.
- Faites triomphe à Sire Guémond de la Crique, chevalier des Baronnies.

Le souverain impérial a une présentation propre. Lui est annoncé comme « Sa Sainte Majesté Impériale Ulfric IV, par la grâce des Jumeaux Divins Empereur de Mortras ».

Puis, lorsqu'on vient à s'adresser à ces gens, si l'on est de rang inférieur, on n'oublie pas d'y mettre tout d'abord les formes (voir le chapitre *S'adresser convenablement*) et on emploi leur prédicat, ou à défaut leur fonction (ex. « Commandeur » [on n'emploie pas « monsieur » ou « madame » avant un rang militaire], « Madame la Bourgmestre »). On appelle les prêtres « Mon Père » ou « Ma Mère ». Même les nobles de haut rang nomment ainsi les prêtres, ne pas le faire est un affront envers le prêtre, voire l'Église.

Si l'on est de rang égal, il est acceptable de remplacer le prédicat d'untel par son titre. Par exemple deux comtes qui se font la conversations n'ont pas à s'appeler entre eux « Monseigneur » mais peuvent employer « Monsieur le Comte ». Les prêtres de même rang se nomment entre eux



« Mon Frère » ou « Ma Soeur ».



Chez les roturiers, on s'appelle le plus souvent (bien qu'on se vouvoie) par son prénom si on a déjà été présentés. Lors de nos premiers échanges, ou si l'on tient à rester formel, on peut employer « Monsieur » ou « Madame » suivi du prénom.

Les bourgeois, eux, s'appellent souvent par « Monsieur » ou « Madame », suivi du nom. Par exemple « Madame Lavale ».

Et enfin, s'il on est de rang supérieur, il est admis qu'on peut quelque peu tordre le cou au protocole. Préserver l'emploi du titre est la meilleure attitude à avoir, bien que dire « Baron » au lieu de « Monsieur le Baron » constitue déjà un manque de respect. Appeler quelqu'un seulement par son nom frôle l'humiliation. Les prêtres de rang supérieur appellent leurs confrères « Frère untel » ou « Soeur untelle » et leurs ouailles « Mon Fils » ou « Ma Fille ». Cela constitue quand même un subtil affront pour un prêtre d'appeler un noble - ou n'importe quel homme de haut rang, ainsi plutôt que par son prédicat, ou au moins son titre.

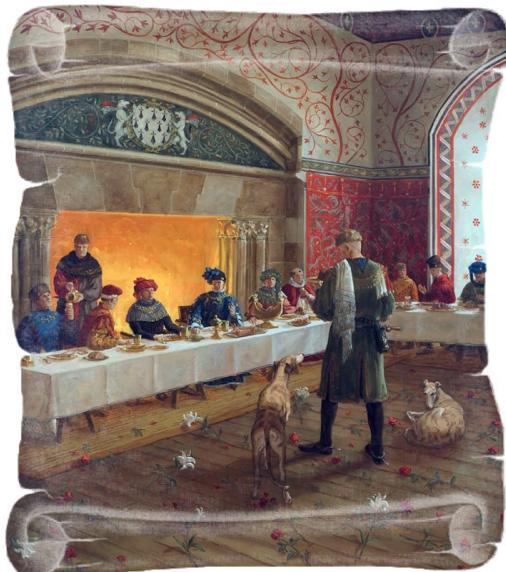
Le suffixe au nom « -os » est un privilège et une distinction remise par l'Empereur lui-même. Par exemple, Tandéléros de Mastrellin (probablement Tandélé de son nom de naissance).

L'ART DE LA TABLE

Les rapports entre les nobles et les roturiers, mais aussi entre les nobles eux-même font l'objet d'une attention particulière lorsqu'il s'agit de manger et de boire. Nous ne verrons pas un paysan tendre un morceau de jambon, de la main à la main à son seigneur... à moins de vouloir tâter du bâton et passer quelques heures au pilori.

Lors des repas incluant un service à table, l'on disposera de grandes planches sur des tréteaux, normalement pour former un « U ». En son centre résideront alors le seigneur local et son conjoint, la place pourra alors parfois être laissée à un invité de marque. Alors, à la gauche, puis à la droite, en alternance se placeront les convives, du plus puissant au moins puissant. Tout au bout des

branches peuvent être ajoutées d'autres planches, plus basses, où la bourgeoisie de haut rang pourra



s'asseoir, si l'hôte le juge nécessaire. Si possible la table haute dispose de chaises, la table basse n'aura de toutes façons que des bancs. Evidemment, serviteurs, valets et gueux mangeront après leurs maîtres, normalement en cuisine, parfois dans la grande salle, si elle est vide. Le tout débutera par un bénédicté (en temps normal), la présentation de chaque notable, un petit discours du maître des lieux, et une

présentation des plats et spectacles par un héraut.

Se ruer sur les plats lors de leur arrivée est bien sûr d'une grossièreté extrême, tout comme sur le pain. Il n'y a normalement pas de « tranchoir » de cet aliment qui sert à accueillir les mets, sauf dans les lieux les plus pauvres. Des assiettes, souvent de terre cuite, recouvertes d'un bol font face à chaque invité. Rappelons que chacun doit avoir son propre couteau (ou valet qui en possède un). Normalement, les cuillères de bois sont à disposition. Il y en a parfois qu'un set pour deux. Un premier passage des domestiques est fait pour présenter à chaque convive, par sa gauche, une vasque d'eau parfumée afin qu'il se lave les mains (et qui sera donc de plus en plus sale). Les valets servent alors ensuite le potage dans les bols, après avoir mis la soupière sur la table. Celle-ci est



laissée un certain temps, les serviteurs remplissant alors les auges seulement lorsqu'elles sont vides. Le bol est par la suite retiré, tout comme les soupières, et le système est le même pour les plats suivants (si trop de plats suivent, les assiettes pourront être changées). On sert la nourriture par la droite, la boisson par la gauche (une coupe est parfois utilisée pour deux personnes, il est discourtois d'emmener la sienne). Si c'est l'hôte qui est censé manger le premier, il laisse parfois ce droit à un invité d'honneur, ou une dame;

Pour manger, on utilisera donc un couteau et une cuillère, mais aussi ses doigts. Toutefois, on veillera à n'utiliser que sa main gauche, et ni l'annulaire et l'auriculaire pour se sustenter. Il ne faut pas éplucher les fruits et légumes présentés, sous peine de vexer l'hôte. On saisira la viande par ses os, s'il est apparent, et on se servira de toutes façons le moins possible de ses mains. Parfois, des petites coupelles contiendront de l'eau pour que l'on se rince les doigts. Il est évident qu'on ne vide pas un verre de vin d'un seul trait, on en boira une seule gorgée avant de reposer la coupe.

Cela va de soi, mais pas de rots ou autres vents-de-culs, ni de crachat lorsque l'on mange. Il ne faudra pas parler lorsque l'on mastique, et une bouchée ne saurait dépasser les trois-quarts de sa cuillère : il serait inconvenant de ne pouvoir écouter son voisin car l'on passe son temps à faire jouer ses dents !

On s'essuiera sur la nappe (du dessous bien sûr, pas celle du dessus), ou sur des serviettes en tissu en général personnalisées si l'hôte est assez fortuné. Si l'on fait tâche sur ses vêtements, on ne l'essuie bien évidemment pas soi-même, on attendra qu'un valet s'en charge.

Le pain est servi dans des paniers, alternés le long des tables. Il en faut jamais attendre qu'ils soient vides avant de retourner en prendre. Bien évidemment, le pain est tranché en cuisine, à l'abri des regards.





Il est à noter que la bourgeoisie singe bien souvent ce genre de procédés pour ses repas. On ne s'ennuiera toutefois pas à attendre le pain, le vin et l'eau. On pourra brailler « garçon (ou garçé), le (ou du) pain » !

Un festin comportera, par exemple :

- **Une mise en bouche** : des oubliées salées au fromage fondu, de la viande séchée ou des verrines au homard. De simples toasts recouverts de terrines et de pâtés sont aussi envisageables, comme des gnocchis de fromage frais.
- **Un potage (le pot)** : un simple mélange de légumes hachés, ou un velouté aux fines herbes.
- **Un hors-d'œuvre** : des pâtés à la volaille, une tourte au poisson (ou à autre chose), ou même du blanc-manger.
- **Un plat léger de poisson** : une carpe pochée, des filets de brochet ou des huîtres à la braise, le tout accompagné de légumes (haricots...).
- **Un met doux et sucré, et/ou du fromage très léger** : crème de mirabelles, poire à l'hypocras. Un emmental ou un comté jeune (respectivement le Bariole et le Laminin en Mortras).
- **Une pièce de viande (le rot)** : sauté de porc, haricot de mouton ou du poulet à l'orange (accompagné de légumineuses ou de féculents, pommes de terres ou petites pois, voire riz ou pâtes). C'est aussi là qu'on pourra se voir servir du gibier...
- **Un dessert copieux et/ou un fromage plus fort** : un taillis aux fruits secs ou du riz au lait d'amande. Du bleu ou un Camembert (le Fortebouche en Mortras).
- **Des fruits** (parfois en salade).
- **Le boute-hors** : quelques mignardises (mistenbecs...), avec un alcool très fort.

Les sauces sont un peu moins nombreuses que l'on imagine, contrairement, par exemple, au moyen âge. Le verjus est rare, mais les sauces à base d'ail, d'oignons, champignons ou de fromage et tomates abondent.

Entre les plats peuvent se jouer des saynètes de théâtre, des numéros de musique, des montreurs d'ours... durant le temps que mange les convives il n'y a normalement pas de spectacle incluant du bruit, ou seulement des troubadours jouant une musique très légère, sans chant (on





assistera alors plutôt à une jonglerie discrète). Repura, on aime entendre les ménestrels chantonner l'actualité en finissant sur des eaux de vie.

On se doutera qu'un tel repas peut durer de trois à cinq heures sans difficulté. Rappelons que les portions ne sont pas aussi gargantuesques que nous le penserons, afin que chacun puisse goûter à tous les plats !

LES DIVERTISSEMENTS

Le troisième tome des Livrets du Monde des Chroniques de Mortras expose déjà une partie des jeux auxquels se livrent les impériaux. La noblesse méprise les dames et leur préfère les échecs (ou la reine est le ministre, et les fous des évêques). Les dés, dans leur version de poker, le 421 ou encore le célèbre Baron Borgne agrémentent les soirées. Enfin, des jeux de cartes de toutes sortes sont assez répandus ainsi que de nombreuses variantes du jeu du moulin. N'oublions également pas le redoutable "Valets et Vauriens".



Ce qui plaît le plus, toutefois, ce sont les tournois. Les Seigneuries en organisent assez régulièrement, tout comme les Comtés, les Duchés... et l'Empereur lui-même ! Si chaque région a ses spécificités, ces jeux plus que dangereux suivent souvent un schéma similaire. Longs de deux jours à une semaine, une grande foire marchande a lieu juste avant le début des hostilités. La lice est alors ouverte à tous les roturiers, qui règlent leurs comptes lors de grands pugilats à mains nues, de concours de luttes, voir d'estourbies (ils sont alors équipés de casques et de gourdins). Des représentants des Jumeaux peuvent également se livrer à du bohurt au bâton. Alors, à la fin de ces réjouissances, les nobles montent sur leurs destriers. Plusieurs équipes, préalablement formés se lancent dans un simulacre de guerre. Ceux tombés doivent payer rançon s'ils n'arrivent pas à remonter en selle, avant de pouvoir participer à la joute. La joute elle-même est classique. Un chevalier qui vide les arçons peut payer une première rançon pour pouvoir se battre à pied contre celui qui l'a désarçonné. Les Seigneurs aiment se battre, et ne rateraient cette occasion pour rien au monde : cela fait aussi partie de leurs devoirs...





Certains tournois plus spécifiques (escrime, archerie, lutte) se déroulent bien plus souvent dans les milieux de roture. Les duels de plaidoiries sur n'importe quel sujet intéresse peu la noblesse, les combats verbaux se jouant alors lors des bals, sous forme d'échanges de piques bien senties...

Ces bals, justement, sont également un moyen pour la noblesse de se renseigner, d'échanger... bref surtout de magouiller. A la différence des banquets, qui bien que festifs peuvent sembler rustiques, les bals, ayant pour la plupart lieu dans la capitale sont bien plus codifiés qu'on ne pourrait le penser. Savoir danser est indispensable, tout se réglera par la parole, et une humiliation définitive viendra plus d'une phrase que d'une passe d'armes.

La chasse est également pratiquée par la noblesse sous toutes ses formes. Cependant, on notera que l'élite la plus haut placée trouve ce divertissement barbare, le laissant aux Seigneurs d'un rang inférieur. A courre, à pied et à l'épieu, seul et muni d'un arc à dos de cheval, des compétitions peuvent également avoir lieu en cette matière, ce qui a provoqué bien plus d'un accident.

Les tournois de gueux montés sont très populaires en Mortras. Ce sport consiste à ce que des chevaucheurs montent des gueux et se bataillent sur leur dos. Les meilleurs gueux sont issus de bonnes lignées et ont leurs propres pedigrees. Ils sont souvent entraînés dans des écuries pour les tournois mortrasiens, des petites joutes cantonales jusqu'au Championnat Impérial de Tournois de Gueux Montés. À tout sport ses règles : les gueux portent des casques pour ne pas prendre de mauvais coups. Les chevaucheurs doivent se donner un nombre de coups impartis aux jambes, alors que les gueux tiennent toujours une distance d'au moins un bras entre eux. On subit des pénalités en touchant le gueux, en tombant ou en blessant son adversaire par exemple.

Ce sont des jeux très prisés par les nobles et les bourgeois, mais tout le monde se plaît à les regarder et parfois même à parier !





LA NOBLESSE

ACCESSION À LA NOBLESSE

Devenir noble peut se faire de plusieurs manières en l'Empire. On appelle la cérémonie d'accèsion à la noblesse « l'adoubement ». Voici les principales façon d'y accéder :

- **Adoubement par le sang** : personne n'est véritablement noble avant l'âge adulte, soit seize ans. Aussi, pour être adoubé si tôt, on doit apprendre. De 11 à 16 ans, pour être légitime à la noblesse, l'enfant issu de famille noble doit être page si c'est un garçon, fille de cour sinon. Cette « formation » permet de lui inculquer les moeurs de la noblesse. On appelle ce moment “les enfances”, mais on peut décider de les prolonger par le statut d'écuyer, qui durera à la convenance du noble (cela arrive fréquemment). Être page ou écuyer peut se faire dans une autre famille noble que la sienne. On regroupe parfois page et écuyers, mais aussi les rejetons d'un noble qui ne sont pas l'héritier les “varlets”.
- **Adoubement par les classes** : les enfants issus de la noblesse n'ayant pas rempli leurs cinq ans de formation avant l'âge de 17 ans, ou les enfants non-nobles mais issus de très riches familles (pour payer le noble qui prendra sous son aile l'enfant) pourront tout de même devenir page (ou fille de cour) durant au moins cinq ans, après quoi ils deviendront écuyer (les filles peuvent devenir écuyère ou rester fille de cour) durant le temps nécessaire avant d'être adoubés. Cela peut parfois être très long. C'est à l'approbation de leur mentor.
- **Adoubement exceptionnel** : Un serf ne peut normalement pas accéder à ce statut. Un roturier peut, par contre, du jour au lendemain et dans la précipitation recevoir l'adoubement exceptionnel. Il faut être au moins un baron ou un comte pour faire d'un roturier un seigneur, et en avoir le droit (mais, là aussi, des exceptions existent au niveau des Seigneurs). Ce genre de cas arrive lorsque quelqu'un a rendu d'importants services. La noblesse rejette très souvent ces nobles qu'on appelle « sans classe ».

Lorsque l'on devient noble, lors de la cérémonie de l'adoubement, on reçoit un titre de noblesse. C'est un document personnel, signé par celui qui a adoubé (son suzerain), qui atteste son





rang. La majorité des nobles de l'empire sont « seigneurs à l'honneur », c'est à dire des nobles sans fief. Il faut cependant commencer par là pour pouvoir acquérir des terres de quelle façon que ce soit.

Les pages sont des garçons qui font leurs classes de lettres et d'armes aux frais de leur seigneur, portent leurs couleurs, accompagnent parfois leurs délégations et les assistent dans leur quotidien. Les filles de cour ont le même rôle auprès des dames nobles. Les écuyers sont plus proches de leurs seigneurs : ils peuvent les accompagner personnellement, écrire pour eux, les habiller, s'occuper de leurs montures, etc.

Rappelons que le système d'héritage est celui de la primogéniture simple... les petits frères et soeurs, tant que le premier héritier a lui-même des héritiers ne prennent que le titre de banneret. Egalement, un noble ne peut par principe “anoblir” quelqu'un d'autre, seuls certains possèdent ce privilège...

L'ADOUBEMENT

L'adoubement est une cérémonie qui peut être réalisée en grandes pompes ou discrètement. Doivent impérativement être présents l'adoubé, son suzerain et un prêtre.

L'adoubé et son suzerain devront d'abord se présenter au prêtre puis devant lui ils doivent réciter le crédo et leur front sera lavé à l'eau bénite. Après quoi l'adoubé devra se mettre à genoux (les deux) devant son suzerain et fera une prière aux Jumeaux Divins dans les règles. Le suzerain placera son épée sur l'épaule gauche de l'agenouillé et lui dictera les six premières lois des Jumeaux, puis il passera sa lame sur l'épaule droite pour réciter les six autres. Il lui dira « Au nom de sa Sainte Majesté Impériale Ulfric IV, par la Grâce des Jumeaux Divins Empereur





de Mortras, je te fais Seigneur » (seigneur pouvant être remplacé par un autre rang s'il en hérite). Le nouveau noble devra embrasser la pointe de l'épée de son suzerain tandis que le prêtre adressera une bénédiction, après quoi le suzerain pourra faire se relever son vassal (l'administration de la collée, le seul coup que l'on ne doit pas rendre n'est pas obligatoire). Debout, se retournant face à l'assemblée, le prêtre posera sa main droite sur l'épaule gauche du futur noble (et vice versa pour le Seigneur) et lui feront réciter tout à tour une des vertus de la noblesse. Une nouvelle prière sera faite (qui dure parfois une nuit)

Aussitôt, ou dans les quelques jours qui suivront, il devra recevoir son titre de noblesse signé et déclaré haut et fort devant les témoins potentiels, avec les propriétés afférentes s'il y en a.

Lorsqu'on hérite d'un nouveau titre, que l'on a offensé son suzerain ou que l'on en change, on peut être amené à devoir réaffirmer sa loyauté à son suzerain en répétant cette cérémonie.

SUCCESSION

La succession est détaillée dans le troisième tome des Livrets du Monde des Chroniques de Mortras. C'est le premier héritier, qu'il soit mâle ou femelle d'une famille qui doit reprendre sa succession. S'il n'y a pas d'héritier, on remonte alors aux parents, grands-parents, puis aux oncles et tantes, aux neveux et nièces, aux cousins. A savoir que les autres enfants d'un noble détiennent un titre particulier, intermédiaire entre le noble et le roturier, le banneret (qu'il n'est pas obligé de donner). Si celui-ci n'a pas d'enfants, ses biens reviennent alors à la couronne impériale, ce qui n'a de cesse de provoquer du tumulte. Attention, les Seigneurs fiefées sont parfois aussi appelés banneret, ce qui porte à confusion (voire baron, ce qui n'est guère mieux).

PRIVILÈGES DE LA NOBLESSE



Être de sang noble permet certaines choses sur les gens, et sur les biens. Porter une armure de plates sur le torse est, par exemple, réservé à la noblesse (une dérogation récente est survenue). On devra sinon se contenter d'une brigandine ou d'une cotte de mailles. Dans le style vestimentaire, les





crevés, quelle que soit leur taille, sont également destinés à ceux qui ont le sang bleu, sous peine sévices corporels.

Le noble a le droit de vie et de mort sur ses serfs. En pratique, il ne pourra toutefois pas tuer n'importe qui sous ses ordres, et risque de passer assez vite en jugement pour avoir eu la main trop lourde. Toutefois, il pourra se justifier bien plus simplement que n'importe qui d'autre. Le serf lui-même n'a pas à payer d'impôt, mais doit demander l'autorisation pour se marier, que ce soit avec quelqu'un de son fief ou pas, et ses héritiers ne sont pas censés pouvoir toucher ses possessions (qui ne sont qu'en partie les siennes). Le corollaire de cette règle est que, comme le noble possède des terres, il est libre de les aménager comme il le souhaite, et peut donc détruire les masures des serfs à sa convenance. La chasse du gibier lui est exclusive, mais les petits animaux peuvent être traqués librement. Des battues aux sangliers sont souvent organisées, également. La hart est à prévoir pour un serf qui ne respecterait pas ces règles (pouvant légèrement varier d'un fief à l'autre)... les vilains s'en tireront avec une confiscation d'une partie de leurs biens et une peine au cachot.

Recevoir l'impôt est également un privilège du noble. S'il y a des recommandations pour les dresser, il reste assez libre, tant que la bonne part revient finalement dans les caisses de l'Empire. Toute action lui est autorisé pour recouvrir les sommes...

Un autre droit important réside dans celui de la justice seigneuriale, la basse-justice. Il pourra ainsi connaître, sans avoir affaire à en rendre compte des tribunaux d'à peu près tout ce qui concerne ses terres et se prononcer dessus, d'un avis faisant loi. Un appel peut toutefois être tenté auprès des tribunaux impériaux par les concernés. La basse justice exclut l'assassinat et, de nos jours, l'hérésie énergiste.

La noblesse n'a pas forcément la faculté de s'auto-reproduire. Un noble, lors de son adoubement peut se voir confier la possibilité de diviser ses fiefs en adoubant d'autres nobles. Cela n'est pas automatique, certaines personnes de sang bleu n'ayant pas accès à ce privilège. Seigneurs, châtelains et les autres ont des droits féodaux de suzeraineté (et peuvent donc être vassaux du vassal de leurs vassaux). Les Ducs et l'Empereur, toutefois, sont souverains. Tout cela reste des théories, et peut varier en pratique.

Les nobles choisissent un blason et une devise, mais ils peuvent être imposés par ceux qui confient ce statut. Le cri est souvent confondu avec la devise en Mortras.



OBLIGATIONS

Un noble a plusieurs obligations envers son souverain (et son suzerain). Tout d'abord, lorsque ce dernier part en guerre, le noble se doit de fournir du matériel et des troupes afin de le soutenir dans l'effort des combats (ainsi que des hommes pour diverses corvées, on dit qu'on lève le ban. Quand on appelle les vassaux et les vassaux des vassaux, il s'agit du ban et de l'arrière-ban). Ce service est censé duré soixante-douze jours effectifs et est parfois abrégé en "une campagne"). La classe dirigeante se devra évidemment d'assurer la protection de ses terres et des serfs qui s'y trouvent, et répondre à leurs appels à l'aide.

Il se doit aussi de payer les différents impôts créés par son souverain (ou, de nouveau, suzerain). Cela pour permettre le bon fonctionnement des terres et d'assurer une vie luxueuse à son descendant. La noblesse a également, cela est toujours sujet à caution, des devoirs envers l'Eglise des Jumeaux. Il doit aide et assistance aux prêtres, ainsi que leur verser un impôt (mais les contreparties sont réciproques).

Si rendre la basse justice est un privilège, c'est aussi un devoir (lorsqu'on lui demande). Écouter les doléances de ses gens n'est pas impératif, mais conseillé lors de séances au moins bi-annuelles (il vaut mieux y prêter l'oreille pour éviter d'avoir à gérer une révolte). Le droit de justice reste un peu spécial et échappe aux tribunaux, mais peut parfois être contesté par un suzerain... qui peut aussi accorder, afin de rendre la chose peu claire, parfois le droit de haute justice à un vassal.

Accueillir quelqu'un en son château (ou manoir...) n'est également pas anodin. Lorsque le visiteur boira l'eau qui lui est offerte pour se désaltérer du voyage, il se met alors sous la protection de celui qui le reçoit, et viendra à



la défense en cas de siège, d'attaque... tout en convenant de ne pas émettre de mauvaises intentions envers lui. L'hôte protège ses invités en toutes circonstances, ce qui peut poser de nombreux problèmes lorsque ledit invité veut échapper à la justice d'un noble. Les empereurs voulaient



déroger à ces traditions orales en couchant sur le papier que la justice impériale pouvait prendre n'importe qui ou n'importe où lorsqu'elle s'était prononcée, ce qui a déjà provoqué des batailles rangées et des sièges de plusieurs mois. Cette hospitalité a pu être étendue à des ambassades, voire à de simples tentes.

Plus philosophiquement, on est noble par ce que... l'on est noble. Il faut être noble dans l'âme (ou plutôt dans l'Esprit, comme le disent les Jumeaux), dans les gestes, les paroles et les actes. Le noble est censé être l'élite de la nation, et à ce titre doit montrer l'exemple. Son devoir est de protéger les plus faibles, de ne pas manquer à sa parole et de faire preuve d'un comportement honorable et vertueux (à ce propos, les vertus du noble, au nombre de six, sont la bravoure, la miséricorde, la tempérance, la loyauté, la justice et la bonté, trois pour le temporel et trois pour le spirituel. Elles sont parfois invoquées lors des procès). On se doutera, hélas, que tout le monde ne respecte pas ces codes pourtant exigés...

DÉCHÉANCE DE LA NOBLESSE

Si le statut de noble peut sembler définitif... il l'est presque, en pratique. Toutefois, en théorie, droits, titres et terres peuvent se perdre, indépendamment ou tous simultanément. Un suzerain, à qui son vassal déplaît, notamment en ne subvenant pas à ses obligations peut, dans des cas extrêmement rares voir le sang bleu quitter ses veines (lors d'un cérémonial durant lequel les armes, comprenant donc le blason, sont traînés dans la boue puis jetés dans le fumier lors d'une cérémonie publique). Pourtant, de nombreuses tentatives de meurtre n'ont pas débouché à ce résultat, pas plus que des invasions féodales ou des villages entiers brûlés. La sanction peut également être contestée devant les tribunaux impériaux, et brisée par un des ducs, voire l'Empereur en personne, qui n'auront alors même pas à se justifier. C'est en partie pourquoi tous les nobles ne peuvent en "créer" d'autres en les adoubant, car, depuis que l'Empire existe, on ne compte guère plus d'une cinquantaine de familles qui ne font plus partie « l'élite » Mortrasienne. Il est à noter que dans un de ces cas, la déchéance est survenue non pas par un manque de respect des devoirs envers le suzerain (en 229)... mais envers les gens et le peuple. Une telle situation s'est également posée avec l'Église, ce qui a créé un tollé sans précédent (en 301). La déchéance peut aussi être recouvrée sous condition, ou temporaire.



NOBLESSE ET ROTURE AU QUOTIDIEN

La cohabitation entre la noblesse et les roturiers est, malgré les troubles instaurés par les monstrueux démocrates un phénomène accepté de tous en l'Empire. Serfs et vilains s'écartent au passage des seigneurs en inclinant la tête, et crient leur joie de les revoir après de longues périodes d'absence. Les meilleures tables sont réservées aux nobles dans les tavernes, les meilleures chambres dans les auberges. Peu de marchands tentent de les entourlouper, et leur parole sera davantage écoutée et respectée. Bien évidemment, dans le dos des puissants, le peuple protestera et grognera, mais vénérera toujours, par exemple, l'Empereur, dont la personne est sacrée. Beaucoup se contentent de cette situation, satisfaits du confort tout relatif qu'elle apporte. Un noble n'aura que peu de scrupules à donner la bastonnade à un sang-rouge qui lui a manqué de respect, en le bousculant ou en s'adressant de façon peu courtoise à lui. En contrepartie, on le verra souvent jeter quelques pièces aux pieds de celui qui le renseigne, et une belle obole à ceux qui lui ouvrent leur porte, et qui ne lui "appartiennent pas". Dans les petites seigneuries, le noble connaîtra toutes les familles qui la compose, et aura une excellente connaissance générale du commerce et des diverses activités sociales locales. Les serfs n'ont pas de "droit" (en théorie), mais ne paye pas d'impôts, à l'inverse des "hommes libres". Ces derniers dépendent tout de même de la justice de la Seigneurie sur laquelle ils sont installés et bénéficient de sa protection (mais eux payent des impôts, car ils peuvent partir à tout moment à moins qu'ils ne passent des accords avec le Seigneur local, on les appellera aussi les "gens" du Seigneur en ce cas mais ce terme s'étend parfois, créant une confusion manifeste). On peut aussi appeler "manant" toute personne non noble sur un domaine, le terme n'ayant aucune connotation péjorative.

LA BOURGEOISIE



Riches par les biens mais pas par le sang, les bourgeois forment une classe à part en Mortras, mais qui se révèle d'une puissance équivalente, de temps à autre supérieure à la noblesse. Bien que ne formant pas un corps uni et similaire (et qui n'a pas systématiquement conscience d'en être un), on retrouve ce corps social à



travers différentes guildes et organisations. Ces regroupements peuvent réunir des artisans, comme des forgerons, mais aussi des marchands, des professeurs... On assimile très souvent l'administration impériale à la bourgeoisie, bien que certaines fonctions (comme celle de magistrat, excepté pour les Juges itinérants) interdisent l'accès à la noblesse. Le terme est parfois simplement utilisé... pour ceux vivant dans une ville, ou un bourg. Pire, certaines villes, dotées d'une "charte" (voir ci-dessous), permettent à ses habitants d'acheter un statut (ou de l'obtenir automatiquement), celui de bourgeois, qui conférera des droits supplémentaires.

Son implication dans diverses organisations est purement financière en apparence, mais son poids politique demeure présent, nous en avons pour preuve la redoutable Confédération Marchande qui, bien que ne comportant presque pas de sang bleu, grâce à sa fortune prête bien souvent de l'argent à des taux d'intérêts exorbitants, qu'elle échangera contre tout sorte d'information et autres priviléges.. Grâce à cela, elle se rend indispensable, redéposable, méritante, puissante. Les nobles méprisent bien souvent les bourgeois, surtout les plus riches d'entre eux. Les bourgeois, en retour, aiment organiser de grandes fêtes dans leurs quartiers, dans les cités mortasiennes, pour vanter leurs richesses aux yeux de tous. Ils copient leurs petits rôles de présentation et de salut, leurs manières, leurs vêtements, les détournant pour les singer et mieux se les approprier.

Il est à noter que le statut de "Maître" est un peu particulier : on appelle maître celui qui finit son apprentissage et tient une boutique... mais c'est aussi, par exemple, un nom donné aux aubergistes (le propriétaire, par exemple, d'un établissement nommé Le Rameur Eméché sera appelé "Maître Rameur"). Maître est aussi le nom donné aux propriétaires terriens par leurs servants, ce qui n'éclaire pas davantage la chose.

Il existe une grande opposition, au sein de la bourgeoisie, entre les serfs "riches" et les hommes libres...

SERFS ET VILAINS

Revenons brièvement sur ces deux statuts. Le premier, qui n'est maintenant plus majoritaire dans l'Empire voit des hommes et des femmes au service d'un Seigneur. Comme dit précédemment, les serfs n'ont pas de droit, dans le sens où ils sont considérés comme "propriété" du Seigneur. La connotation peut paraître, bien évidemment négative. Le serf doit demander une autorisation pour





se marier, ne peut posséder qu'un nombre de biens limités, et en théorie ne peut faire hériter desdits bien aux siens (en pratique, le Seigneur ne prélevera souvent qu'un objet dans le "patrimoine" du serf. Surtout, et le plus important, le serf n'est pas "libre". S'il veut quitter le service de son Seigneur, ce dernier doit donner son accord, et le serf racheter sa liberté. Le cas paraît fumeux, car le serf ne peut presque rien posséder... en pratique il contractera simplement une dette contre sa liberté. Le serf, lorsqu'il est au service d'un Seigneur, n'a pas à payer d'impôts, de taxes ou péages, à qui que ce soit. Le Seigneur est censé fournir des vêtements et des outils aux serfs, ainsi que faire bâtir leur maison et pourvoir à la nourriture en cas de disette. Enfin, le serf n'est pas forcément un paysan ou un métayer, il peut très bien être homme d'armes (et pourra ainsi garder une bonne partie des butins), lettré... et au fil du temps, se voir attribué par son Seigneur lui-même des serviteurs et un manoir ! La différence est bien évidemment qu'il devra rendre tout cela (ou le racheter) s'il quitte le service de son Seigneur. Enfin, le Seigneur peut décider d'une hiérarchie entre ses serfs, mais qui n'aura aucune force de loi vis-à-vis d'une autre mesnie.

Le vilain, terme aussi vague et vaste, à d'autres avantages et inconvénients. Il est libre de s'installer et de partir d'une terre, de se marier, de s'enrichir. Il se met au service d'un Seigneur, qui lui doit protection, mais conserve sa liberté. Cela a un prix : le vilain (qu'on pourra appeler alleutier s'il travaille la terre) doit se soumettre aux impôts, et l'aide qu'il reçoit de la Seigneurie en cas de famine ou de maladie est plus limitée que celle des serfs. Le vilain, parfois, décide de devenir serf, en général quand il sait qu'il peut s'implanter et prospérer durablement. En cas de conflit armé, le vilain n'est pas forcément de suivre, tel le serf son Seigneur au combat. en permanence. Il lui doit un certain nombre de jours de service par an, mais doit apporter lui-même son équipement ! Afin de compliquer la chose, le vilain qui se met au service d'armes d'un noble devient un vassal, mais n'est pas noble pour autant...

La rivalité est souvent grande entre les serfs et vilains, les premiers accusant les seconds de n'avoir aucune fidélité, portant eux-mêmes avec fierté les couleurs de ceux qu'ils servent, les vilains accusant les premiers d'être des lâches et de ne pas savoir penser par eux-mêmes... Il n'existe pas de hiérarchie entre eux, ce qui provoquent bien souvent quolibets, ou pire. Un Seigneur peut bombarder de titres et de fonctions ses gens, serfs ou vilains, mais cela n'aura de valeur que sur ses terres.

Pour ce qui est de la direction d'une ville ou d'un village, il n'y a pas toujours une hiérarchie bien définie. Dans les hameaux et rassemblements les plus modestes, on s'adressera en pratique à un "chef" ou un "ancien" qui supervisera d'un commun d'accord sa petite communauté. Les villes





ne sont que rarement gérées directement par le noble auquel elles appartiennent, mais par un administrateur qui prendra un titre et des fonctions remises par ce Seigneur, qui changeront généralement d'une région à l'autre (sans compter le bourgmestre, élu, dépositaire de l'autorité impériale, qui entrera souvent en conflit avec ledit administrateur).

Un homme libre peut acheter une terre, selon différentes lois, ses impôts sont alors réglés en fonction d'un système de lois assez complexe (ses héritiers payeront une taxe lors de l'héritage à la personne l'ayant vendu).. Si un noble ne peut librement construire sur les terres d'un homme libre, on ne saurait lui refuser le passage. Également, le vilain ne peut, en théorie, posséder plus d'une certaine quantité de terre... mais cette idée est depuis longtemps dépassée; les domaines de plusieurs marchands pouvant englober moult petites Seigneuries.

D'une façon générale, en ce qui concerne le monde agricole et artisanale, la situation n'est pas affreuse, mais plutôt comparable à celle du quinzième siècle, après la guerre de Cent Ans. Certaines familles de paysans deviennent assez puissantes et indispensables pour discuter des travaux avec leurs Seigneurs... et parfois même leurs imposer les conditions d'un contrat !

ORIGINE DES NOMS NOBLES

C'est au début de la Guerre des Frères, environ un siècle et demi avant le premier Empereur, que la particule, voire un nom de famille est attribuée à ceux qui allaient devenir les nobles impériaux. Les prénoms n'étant pas infinis, et les armées de plus en plus nombreuses, les particules correspondaient aux lieux, mais aussi, parfois, à une particularité physique. Dans d'autre cas, on les créait de toutes pièces. Aujourd'hui, c'est davantage le lieu que l'on conserve. Un nom "de famille" peut être conservé, mais il est bien souvent oublié, au profit du nom du plus grand des domaines possédés par le noble. Soit dit en passant, les règles de l'héraldique mortrasienne ne respecte pas celle européenne : on peut trouver ainsi deux émaux, par exemple, côté à côté.

COMPLEXITÉ DES LIENS VASSALIQUES

Les thèses exposées ci-dessus fonctionnent dans la plupart des cas. Il existe bien sûr des exceptions et des coutumes. Les liens vassaliques eux-mêmes sont complexes : en tant que





Seigneur, vous avez un suzerain au-dessus de vous. Or, un autre Seigneur peut vous donner des terres : vous devenez alors le vassal de plusieurs personnes. Pire, cet autre Seigneur peut avoir plus d'influence que celui qui vous adouba... bref, l'on peut devenir vassal de plusieurs Seigneurs, et par le jeu des dons, des alliances, des terres, même devenir Seigneur de quelqu'un qui a un rang plus haut que le vôtre. Inutile de préciser que cela fait le bonheur des avocats, des notaires et des lettrés. Pour éviter trop de contradictions, il arrive qu'un Seigneur devienne l'homme-lige d'un seul et unique suzerain : c'est celui qu'il défendra avant tous les autres !

De même, il arrive que la transmission du titre puisse changer, dans certaines contrées, ce qui crée de véritables problèmes vassaliques.

Le maillage territorial est également loin d'être simple : sur ses propres terres, l'on peut avoir, déjà, un chapelle, qui appartiendra à l'Église, une route qui appartient à une Seigneurie voisine, des fermes à un hobereau voisin, etc...

MARIAGE ET ROTURE

Rien n'interdit, légalement, à ce qu'un noble épouse une roturière. Cela, en pratique, est rarissime. Les nobles exercent entre et sur eux une pression sociale et sociétale qui empêche de telles unions. Si elle survient, toutefois, l'époux roturier n'entre pas ainsi dans la noblesse, et restera roturier à la mort de l'autre époux, ce même s'il y a des héritiers, qui hériteront directement du titre. Lesdits héritiers, en général, sont eux aussi très mal vus du reste des hobereaux et autres Seigneurs.

EXEMPLE DE VIE D'UNE SEIGNEURIE

Partie en construction (janvier 2024)

CHARTES ET VILLES





Nobles, bourgeois, roturiers, serfs... une complexité supplémentaire est apparue, et cela dès la Mortrasie, à savoir la gestion des grandes villes de Mortras (partie en construction, janvier 2024).

